

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JANVIER 2026

Délibération n°2026.01.018.B

Aménagement du projet BHNS de GrandAngoulême phase 2.2 - Station Franquin - Attribution des lots n°1 (VRD) et n°3 (éclairage public)

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à Eric BIOJOUT, Hassane ZIAT à Michel BUISSON,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260122-2026_01_18B2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.01.018.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

AMENAGEMENT DU PROJET BHNS DE GRANDANGOULEME PHASE 2.2 - STATION FRANQUIN - ATTRIBUTION DES LOTS N°1 (VRD) ET N°3 (ECLAIRAGE PUBLIC)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20410 -2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES - Achats responsables

Par délibération n°23 du bureau communautaire du 24 mars 2022, la Société Publique Locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service, phase 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 29 octobre 2025 sur le portail marchés-publics sous le numéro 2025/47 A2025/50 et sur le site de Charente libre, elle a lancé une procédure adaptée de travaux tendant à l'attribution des accords-cadres pour l'aménagement du projet de BHNS de GrandAngoulême, phases 2.2_station Franquin lot n°1 voie et réseaux divers (VRD), lot n° 2 Espaces Verts, lot n° 3 Eclairage public, lot n° 4 Serrurerie.

La forme des contrats est un accord-cadre mono-attributaire sur la base des prix unitaires sur quantité constatée.

L'appel public à concurrence fixait initialement les date et heure limites de remise des plis au 1^{er} décembre 2025 à 12 heures.

Les lots n°2 et 4 seront attribués par la commission MAPA (marché à procédure adaptée) ultérieure. Seuls les lots n°1 et 3 sont soumis à l'approbation du bureau communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-202071827-20260122-2026_01_18B2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Pour le lot n°1 VRD, 3 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1) Colas France
- 2) Eiffage Route Sud-Ouest
- 3) Eurovia Poitou Charente Limousin

Pour le lot n°3 Eclairage, 3 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1) SDEL
- 2) ETPM
- 3) SDEL

La SPL GAMA a présenté à Grand Angoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

La commission MAPA du 22 janvier 2026, sous la présidence de Madame Monique Chiron a décidé d'attribuer le :

- Lot n°1 à Eiffage Route Sud- Ouest sise ZAC de Belle Aire-Nord rue Christophe Colomb à Aytré Cedex (17441) pour un montant estimatif (DQE) de 1 949 165,75 € HT,
- Lot n°3 à ETPM sise 160 impasse Jaizkibel à Arcanges (64200) pour un montant estimatif (DQE) de 83 668,85 € HT.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GAMA à signer les accords-cadres avec les entreprises désignées comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Je vous propose :

D'AUTORISER la Société Publique Locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS), à signer les accords-cadres pour les aménagements dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phases 2.2 Franquin lot n°1 voie et réseaux divers (VRD) avec l'entreprise Eiffage Route Sud- Ouest sise ZAC de Belle Aire-Nord rue Christophe Colomb à Aytré Cedex (17441) pour un montant estimatif (DQE) de 1 949 165,75 € HT et le lot n°3 éclairage public avec l'entreprise ETPM sise 160 impasse Jaizkibel à Arcanges (64200) pour un montant estimatif (DQE) de 83 668,85 € HT.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---